

LES JEUNES ET LEUR SANTÉ

En Abitibi-Témiscamingue

SOMMAIRE :

| | |
|--|----|
| Quelques mots sur le travail chez les élèves du secondaire | 3 |
| Situation en Abitibi-Témiscamingue | 4 |
| Avoir un job payé ou pas | 4 |
| Travailler pour la famille | 4 |
| Travailler onze heures ou plus : un risque | 5 |
| Formation et consignes sur la sécurité | 5 |
| Se blesser en travaillant | 6 |
| Faits saillants dans les territoires des CSSS | 7 |
| Prévenir les accidents au travail chez les jeunes : comment faire? | 11 |
| Quelques pratiques à privilégier pour y arriver | 11 |
| Les parents | 12 |
| Les employeurs | 12 |
| Les enseignants, les gestionnaires et le personnel de soutien du milieu scolaire | 13 |
| Les intervenants de la santé et des services sociaux | 14 |
| La communauté, les organismes communautaires, les municipalités | 14 |
| En bref | 16 |
| Annexes | 17 |



Les jeunes au boulot

Portrait des élèves du secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue ayant un emploi

Ce document est destiné à toutes les personnes qui accompagnent les jeunes dans une démarche d'insertion professionnelle, de recherche d'emploi ou qui se préoccupent de la santé et de la sécurité des jeunes au travail. Il s'adresse également aux milieux de formation qui offrent des stages en entreprise et aux employeurs qui embauchent des jeunes.

Il présente en premier lieu les données régionales suivies des faits saillants des différents territoires des Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, les données détaillées, sous forme de tableaux, sont disponibles en annexe. Vous y trouverez aussi des informations sur les pratiques gagnantes à adopter pour prévenir les risques pouvant être liés à l'emploi chez les élèves du secondaire.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

1, 9^e Rue
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
 Téléphone : 819 764-3264
 Télécopieur : 819 797-1947
 Site Web : www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Rédaction

Geneviève Tremblay, agente de recherche
 Développement et adaptation des personnes

Guillaume Beaulé, agent de recherche
 Surveillance, recherche et évaluation

Collaboration

Patrice Voyer, agent de recherche
 Santé au travail

Montage et mise en page

Francine Robert, agente administrative
 Direction de santé publique

ISBN : 978-2-89391-656-9
 978-2-89391-657-6 (PDF)

Prix : 7 \$

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
 Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substitués, sur demande.

© Gouvernement du Québec

MISE EN GARDE

Il est possible que les indicateurs présentés ne soient pas les mêmes d'un territoire à l'autre en raison des contraintes techniques inhérentes à l'enquête. En effet, certaines données ne peuvent être diffusées à l'échelle locale en raison de leur faible qualité, découlant du petit nombre de répondants dans l'échantillon, ou encore parce qu'un résultat est fortement associé à une école en particulier, ce qui permettrait de l'identifier.

Ce document fait partie d'une série de plusieurs fascicules traitant de différents thèmes liés à la santé, basés sur les données statistiques de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS).

Réalisée en 2010 et 2011 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'EQSJS vise à combler des besoins d'information sur l'état de santé et le bien-être des jeunes fréquentant l'école secondaire, ainsi que sur les déterminants de la santé. Elle porte sur une diversité de thèmes, autant sur le plan de la santé physique que psychologique, et permet d'identifier les problèmes particuliers auxquels les jeunes sont confrontés. L'exercice s'avère important, car il est reconnu que l'adolescence constitue une période cruciale de la vie, caractérisée par des transitions majeures et des changements rapides qui influencent l'état de santé dans les années à venir, d'où l'importance par exemple d'adopter déjà à cet âge de saines habitudes de vie.

Les données présentées sont représentatives à l'échelle de la province et de la région. En Abitibi-Témiscamingue, un ajout de répondants a permis d'obtenir des données à l'échelle locale, soit celle des territoires des centres de santé et de services sociaux (CSSS). La participation à cette enquête s'est avérée exceptionnelle. Dans la région, 100 % des écoles y ont participé, 98 % des classes et 90 % des élèves, ce qui représente près de 4 500 jeunes. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les résultats ne sont pas représentatifs de tous les jeunes de 12 à 17 ans, mais bien des élèves inscrits au secteur « jeune » dans les écoles secondaires publiques.

Pour connaître les détails sur cette enquête, consultez le site :

<http://www.eqsjs.stat.gouv.qc.ca/>

Quelques mots sur le travail chez les élèves du secondaire...

Occuper un emploi pendant les études secondaires peut entraîner des bénéfices pour les jeunes, que ce soit le développement de l'autonomie, l'apprentissage de la gestion du temps ou encore du sens des responsabilités. Cependant, cela peut aussi comporter des aspects négatifs, surtout si le nombre d'heures travaillées est élevé : diminution du nombre d'heures de sommeil, diminution des performances scolaires, augmentation du stress et de la détresse psychologique... De plus, il faut noter qu'en général, les jeunes demeurent plus à risque de subir un accident de travail que leurs aînés, notamment en raison du manque de formation (accueil-intégration en milieu de travail) et du peu d'expérience qu'ils possèdent.

*Saviez-vous que les employés les plus touchés par les accidents sont les jeunes et les travailleurs nouvellement affectés à un poste? Ils sont plus susceptibles que les autres d'avoir un accident au cours de leurs premières semaines de travail.*¹

L'EQSJS aborde l'expérience de travail chez les élèves à partir de **cinq indicateurs**.

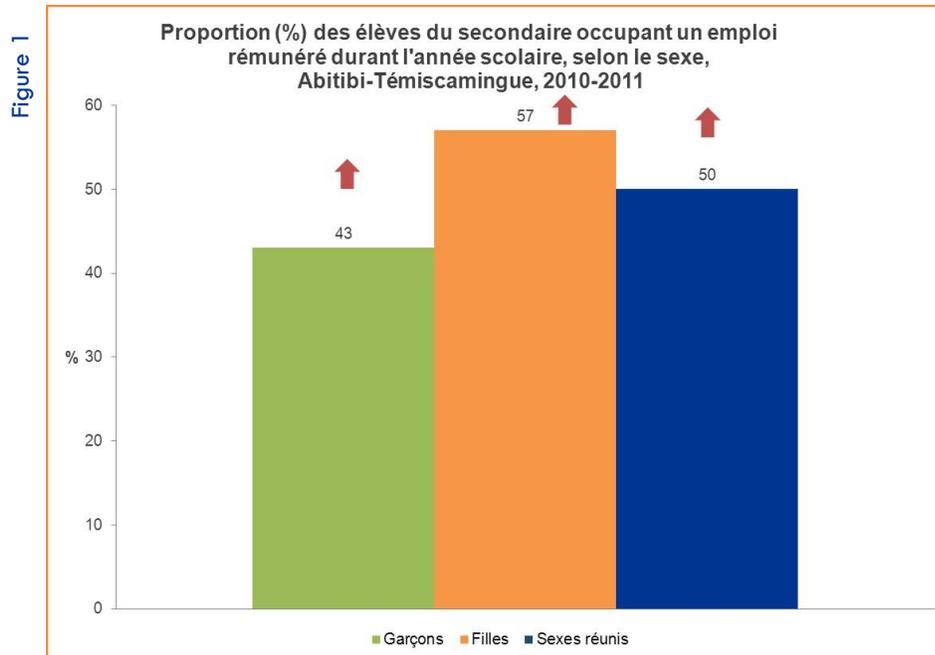
- La proportion **d'élèves occupant un emploi rémunéré** lors de la collecte de données;
- La proportion **d'élèves travaillant sans salaire pour l'entreprise familiale** (ferme, dépanneur...) lors de la collecte de données. À noter que pour ces deux premiers indicateurs, les emplois d'été ne sont pas considérés, car ils se situent à l'extérieur de l'année scolaire ;
- La proportion d'élèves occupant un emploi (rémunéré ou sans salaire dans une entreprise familiale) **et travaillant plus de 11 heures par semaine** ;
- La proportion d'élèves occupant un emploi et **ayant reçu des consignes ou un entraînement sur la sécurité ou les dangers avant de commencer leur travail**, car il est reconnu que la formation peut entraîner une diminution des accidents de travail ;
- La proportion d'élèves qui **ont été blessés dans le cadre de leur emploi**. Il est prouvé que les jeunes sont plus à risque de subir des accidents de travail, notamment en raison du type d'emploi occupé, de la forte présence de contraintes physiques, du manque de formation et de la forte mobilité en emploi. Il faut préciser qu'ici, la notion de blessure ne fait pas référence à la définition d'accident de travail utilisée en santé et sécurité au travail. Dans l'enquête, on demande simplement aux élèves s'ils ont été blessés sans précision quant au type de blessure ni au moment où celle-ci est survenue.

¹ Source : www.csst.qc.ca

Situation en Abitibi-Témiscamingue

AVOIR UN JOB PAYÉ OU PAS

Dans la région (voir figure 1), un élève sur deux (50 %) occupe un emploi rémunéré durant l'année scolaire, une proportion qui est significativement supérieure à celle du Québec (38 %). En d'autres termes, plus d'élèves en Abitibi-Témiscamingue que dans la province ont un emploi, toutes proportions gardées.



Les flèches indiquent que la proportion dans la région est significativement supérieure sur le plan statistique par rapport à la proportion québécoise.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

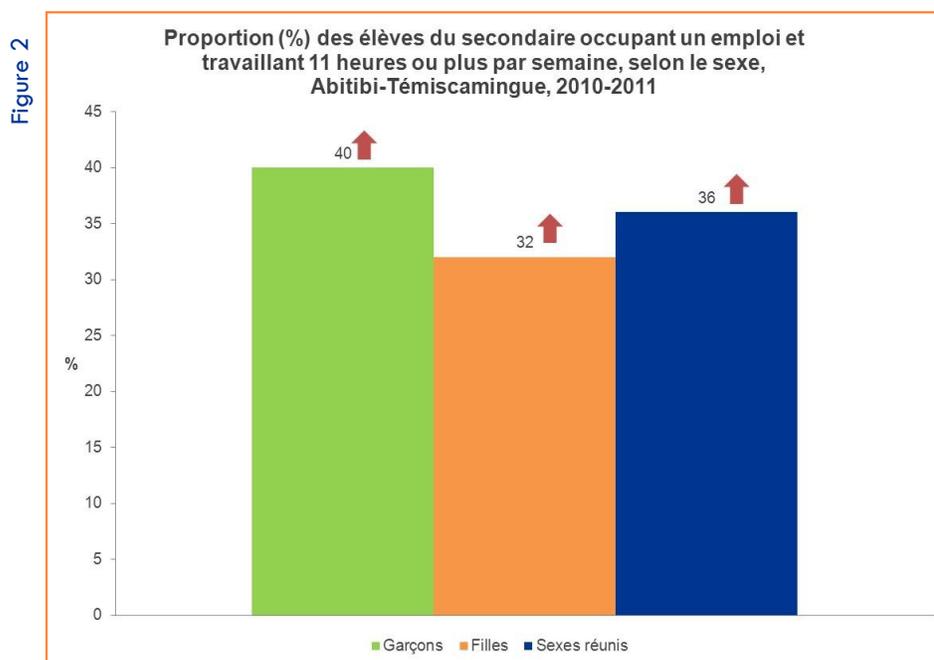
Chez les garçons, 43 % occupent un emploi, ce qui est supérieur à la proportion québécoise (34 %), alors que chez les filles, 57 % se retrouvent dans la même situation, une proportion supérieure à celle du Québec (42 %). En Abitibi-Témiscamingue comme au Québec, il y a plus de filles que de garçons qui ont un travail rémunéré durant l'année scolaire.

TRAVAILLER POUR LA FAMILLE

En plus de ceux ayant un emploi rémunéré, un élève sur dix (10 %) travaille sans salaire dans l'entreprise familiale durant l'année scolaire, un résultat comparable à celui du Québec (9 %). Les données varient peu selon le sexe : 10 % chez les garçons et 9 % chez les filles, des proportions comparables à celles dans la province. Ainsi, il n'existe pas de différence significative entre la région et le Québec, pas plus qu'entre les garçons et les filles en Abitibi-Témiscamingue.

TRAVAILLER ONZE HEURES OU PLUS : UN RISQUE

Comme l'illustre la figure 2, environ un élève sur trois (36 %) occupant un emploi, rémunéré ou non, travaille onze heures ou plus par semaine, une proportion significativement supérieure à celle du Québec (27 %). Dans la région, les garçons sont plus nombreux que les filles à travailler ce nombre d'heures, soit 40 % contre 32 % respectivement. Ces proportions sont également supérieures à celles de la province.



Les flèches indiquent que la proportion dans la région est significativement supérieure sur le plan statistique par rapport à la proportion québécoise.

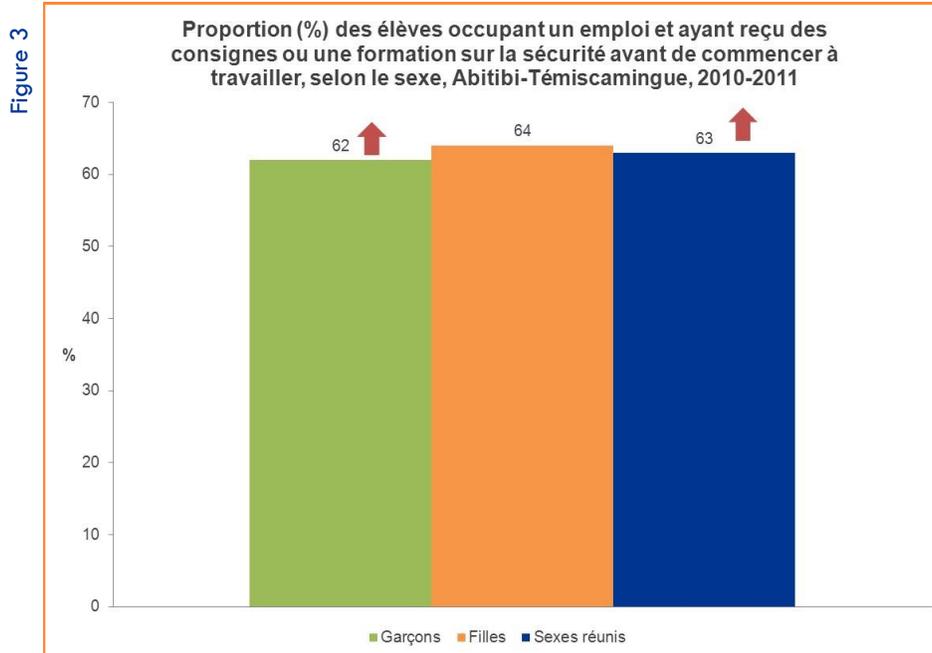
Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

FORMATION ET CONSIGNES SUR LA SÉCURITÉ

En Abitibi-Témiscamingue (voir figure 3), près des deux tiers (63 %) des élèves occupant un emploi ont reçu, lorsqu'ils ont commencé à travailler, des consignes ou un entraînement sur la sécurité ou les dangers liés au travail. Il s'agit d'une proportion significativement supérieure à celle dans la province (60 %). Chez les garçons, le pourcentage s'avère aussi supérieur à celui du Québec, 62 % contre 57 % respectivement. Chez les filles, 64 % ont reçu une telle formation, ce qui est comparable à celles du Québec (62 %).



Réf. : Labour_gov_on.ca



Les flèches indiquent que la proportion dans la région est significativement supérieure sur le plan statistique par rapport à la proportion québécoise.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

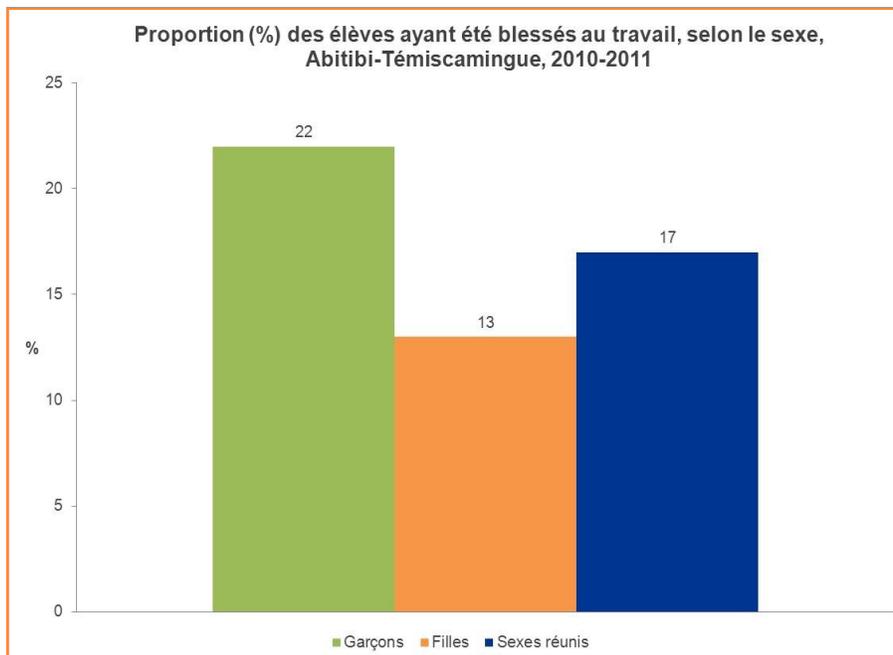


Réf. : www.manitobaparentzone.ca

SE BLESSER EN TRAVAILLANT

Tel que l'illustre la figure 4, près d'un élève sur cinq (17 %) a affirmé avoir déjà été blessé dans le cadre de son emploi principal. Dans la région comme au Québec, beaucoup plus de garçons que de filles ont déclaré avoir subi des blessures au travail, soit 22 % contre 13 %. Tous ces résultats régionaux se comparent à ceux de la province. Il faut néanmoins rappeler que dans l'enquête, la notion de blessure n'est pas définie et par conséquent ne correspond pas à celle utilisée généralement en santé et sécurité au travail. De même, il n'est pas fait mention du type de blessure ni du moment où celle-ci est survenue.

Figure 4



Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Faits saillants dans les territoires des CSSS

Les prochaines pages illustrent les résultats pour les six territoires des CSSS². Seules les principales données et les tendances sont présentées. Pour obtenir les détails, notamment les données selon le sexe, il est possible de consulter les tableaux en annexe³. À noter que contrairement aux données régionales qui sont comparées à celles du Québec, les données des territoires des CSSS sont analysées en comparaison avec celles de l'Abitibi-Témiscamingue, en fonction des consignes méthodologiques élaborées par l'ISQ.

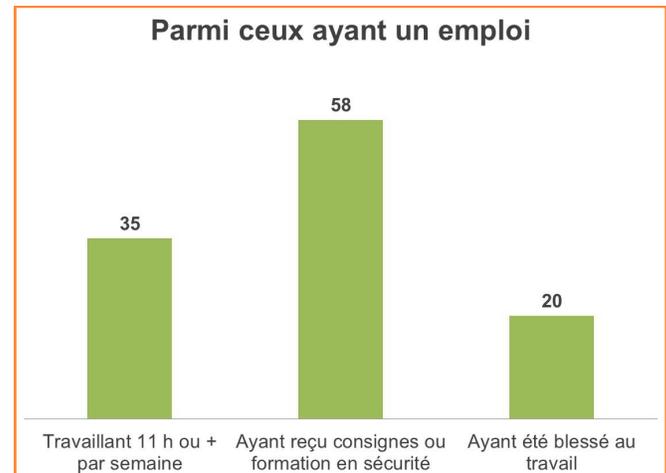
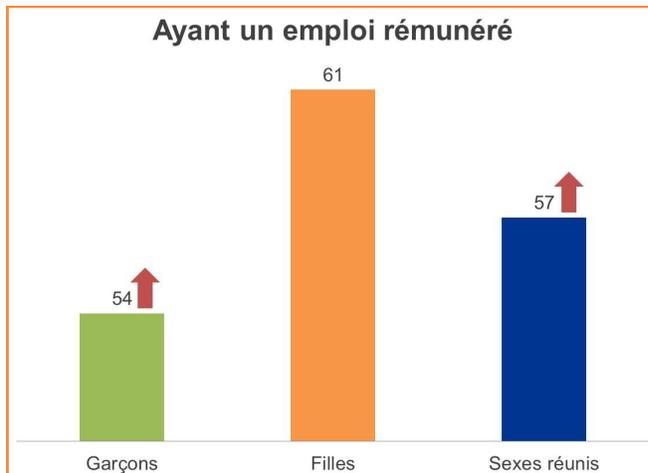


Réf. : montpeltier.fr

- ² À noter qu'au moment de l'enquête, les territoires du CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa et celui du Lac-Témiscamingue n'étaient pas fusionnés.
- ³ Pour des questions ou pour vérifier la possibilité d'obtenir d'autres données, n'hésitez pas à contacter un agent de la Direction de santé publique (coordonnées à la deuxième page).

Territoire de CSSS de Lac-Témiscamingue

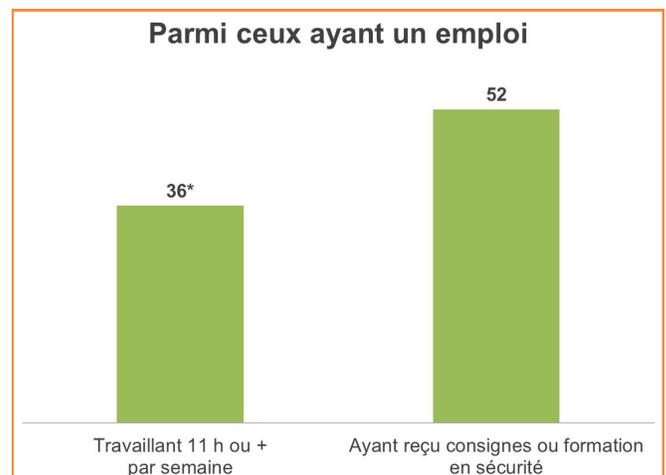
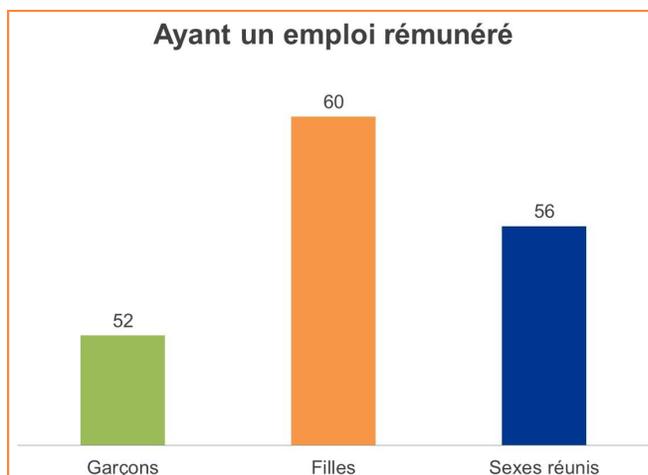
PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011



Plus d'élèves (16 %) dans ce territoire que dans la région travaillent sans salaire dans l'entreprise familiale

Territoire de CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa

PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011



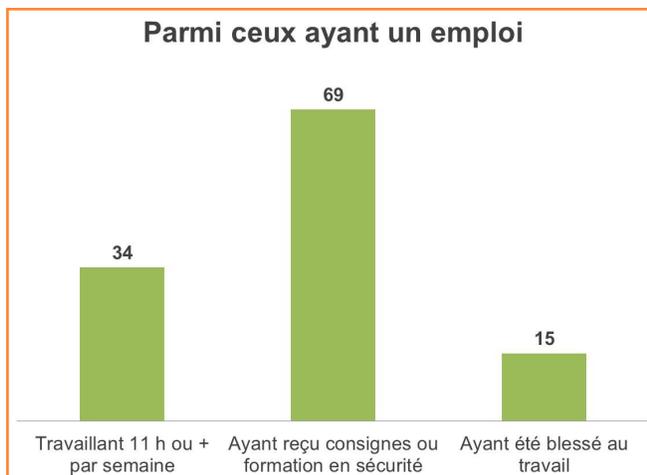
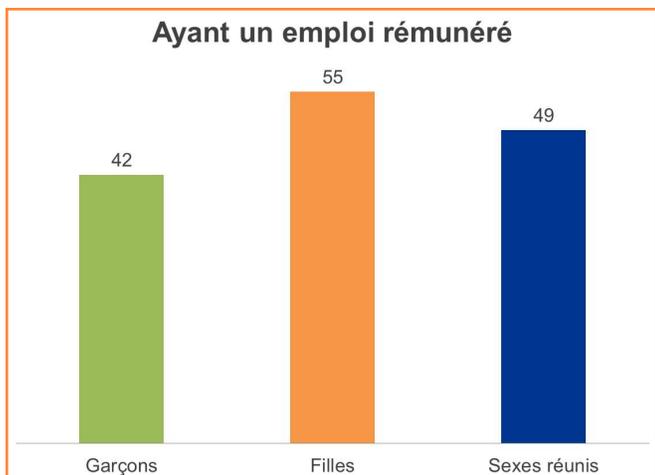
* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence et elle ne peut être comparée avec la proportion régionale.

La flèche indique que la proportion dans le territoire est significativement différente sur le plan statistique par rapport à la proportion régionale (↑ = supérieure ; ↓ = inférieure).

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Territoire de CSSS de Rouyn-Noranda

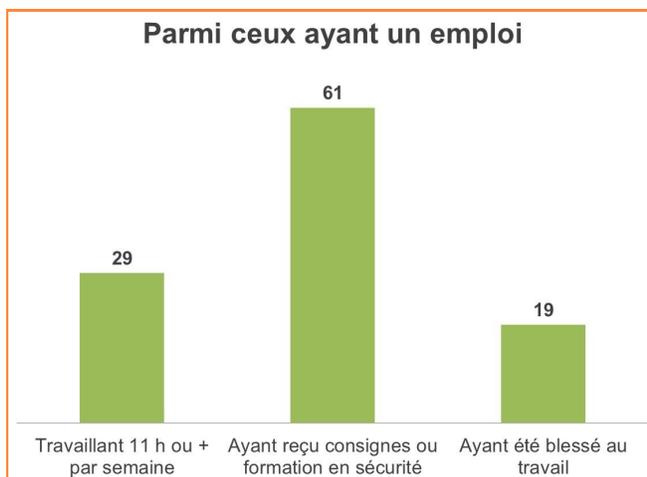
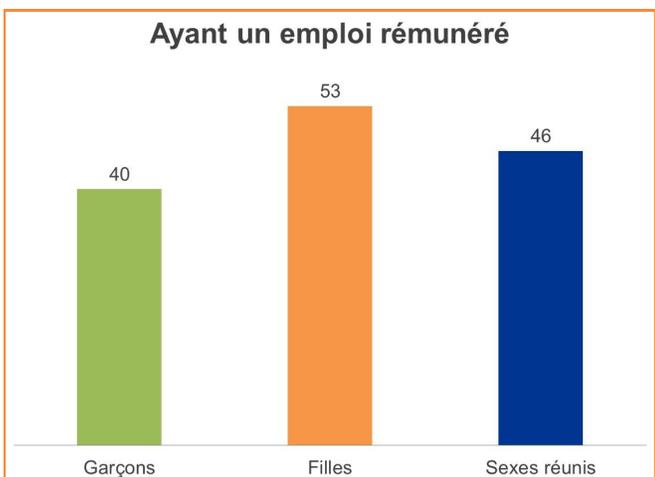
PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011



9% des élèves travaillent sans salaire dans l'entreprise familiale.

Territoire de CSSS des Aurores-Boréales

PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011

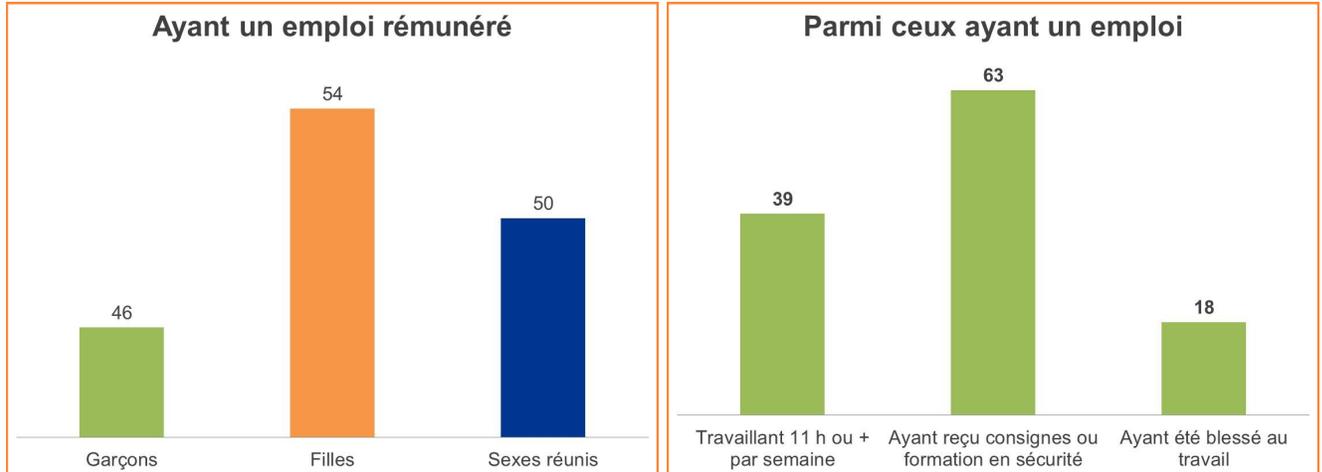


11% des élèves travaillent sans salaire dans l'entreprise familiale.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Territoire de CSSS Les Eskers de l'Abitibi

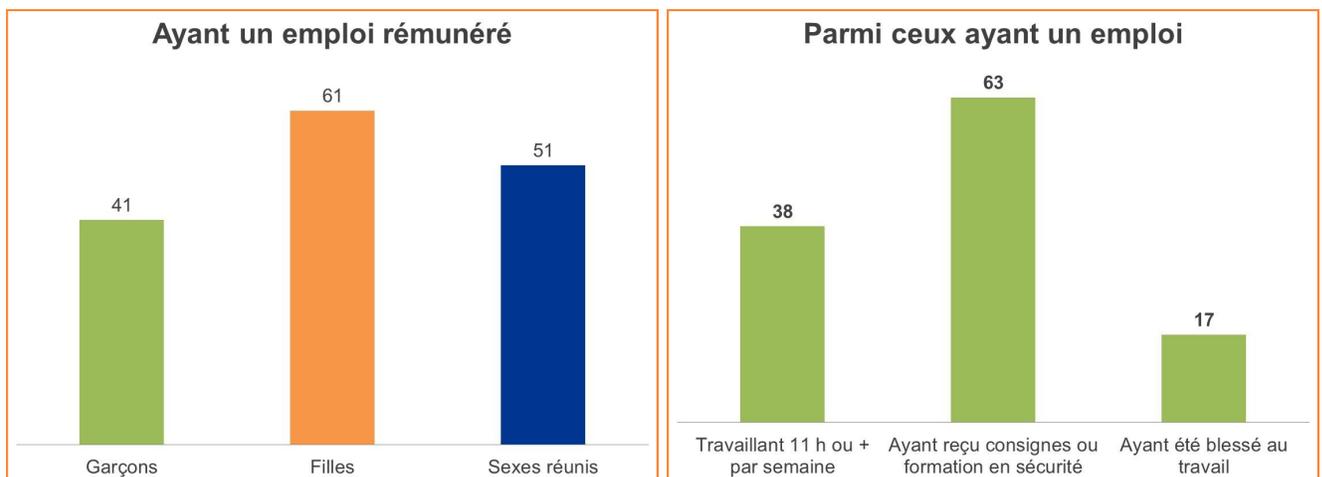
PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011



9% des élèves travaillent sans salaire dans l'entreprise familiale.

Territoire de CSSS de la Vallée-de-l'Or

PROPORTION (%) D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE SELON CERTAINS INDICATEURS RELATIFS À L'EMPLOI DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE, 2010-2011



8%* des élèves travaillent sans salaire dans l'entreprise familiale.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Infocentre de santé publique du Québec.

Prévenir les accidents au travail chez les jeunes : comment faire?

Plusieurs individus et organisations ont le pouvoir d'agir afin que la santé et la sécurité au travail deviennent une valeur partagée chez les adolescents, et ce dès leur entrée sur le marché du travail comme stagiaire ou travailleur. Mais que pouvons-nous faire dès l'enfance pour mettre en place des initiatives adaptées et faire en sorte que les adolescents puissent intégrer le marché du travail en toute sécurité?

QUELQUES PRATIQUES À PRIVILÉGIER POUR Y ARRIVER

Quelques questions peuvent suffire pour éviter des blessures ou même sauver une vie.

Sur son site Web www.jeunesautravail.com, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) suggère aux jeunes qui envisagent de travailler ou débutent un emploi de poser les questions suivantes :

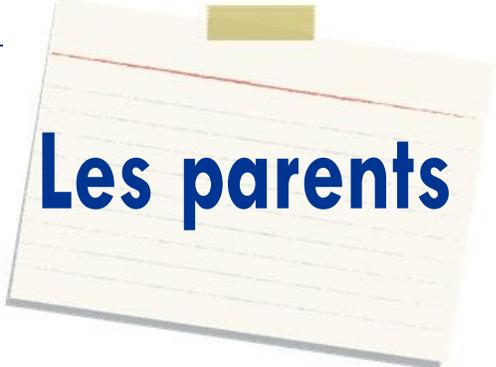
- À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions concernant la santé et la sécurité du travail?
- Quels sont les risques reliés à cet emploi?
- Est-ce que je dois suivre une formation pour faire mon travail en toute sécurité?
- Quelles sont les règles et les consignes de sécurité?
- Quelles sont les méthodes de travail sécuritaires?
- Dois-je porter des équipements (casque, lunettes, etc.) pour me protéger ou utiliser du matériel (chariot, diable, etc.)?
- Que dois-je faire en cas d'accident du travail?
- Quelles sont les mesures d'urgence (incendie, déversement de produits chimiques, etc.) à appliquer?

L'employeur a l'obligation de fournir aux travailleurs les équipements de protection dont ils ont besoin pour accomplir leur travail en sécurité. Pour sa part, le travailleur a l'obligation de les porter ou de les utiliser.

Source. : LSST, art. 51, Obligations générales de l'employeur.



Réf. : jeunes-entrepreneurs-pmt-tpe_Jeunes-entrepreneurs_eu



Les parents

- Vous êtes un modèle pour votre enfant, vos comportements et vos paroles sont porteurs de vos valeurs. Adoptez des comportements sécuritaires au travail, à la maison, dans les loisirs et dans les sports. Les activités quotidiennes peuvent vous permettre d'introduire des notions de sécurité auprès de vos enfants (cuisine, travaux domestiques, travaux extérieurs, sports et loisirs, etc.).
- Enseignez les règles de sécurité de base à votre enfant en bas âge et fournissez-lui les équipements de protection nécessaires à ses activités.
- Apprenez à votre enfant, dès son jeune âge, à résister à la pression négative des pairs incitant à l'adoption de comportements à risque (ex. ne pas porter de casque à vélo).
- Encouragez l'utilisation d'équipement de protection (ex. casque de protection auditive, chaussures, lunettes, gants).
- Proposez des tâches pouvant être exécutées en fonction du stade de développement de l'enfant.



Les employeurs

- Formez et supervisez les jeunes et les nouveaux travailleurs dès leur embauche, quant aux risques reliés à leur emploi.
- Fournissez les équipements de protection nécessaires pour que les jeunes puissent faire leur travail en toute sécurité.
- Rappelez-vous l'inexpérience des jeunes en matière d'activités pouvant comporter des risques notamment la conduite d'un véhicule motorisé, la pratique de certaines activités physiques.
- Prévoyez un plan d'action en période de canicule et informez les employés des risques de la chaleur accablante, des signes et symptômes des coups de chaleur, des moyens de prévention ainsi que des premiers secours.

Les enseignants, les gestionnaires et le personnel de soutien du milieu scolaire

- Profitez des projets et des activités éducatives pour introduire les notions relatives à la sécurité et ainsi favoriser l'adoption d'attitudes et de comportements sécuritaires.
- Lors d'activités qui comportent des risques, assurez-vous de vérifier auprès des élèves leur compréhension des concepts (ex. : risques, accidents, traumatismes, méfaits).
- Incluez un volet « sécurité » dans les activités sportives et récréatives à l'école ou lors d'activités spéciales (sorties scolaires, olympiades, etc.).
- Lors d'une sortie scolaire ou d'activités avec les parents, intégrez des notions liées à la sécurité dans les déplacements routiers et piétonniers.
- Confiez aux jeunes des responsabilités en matière de sécurité par la mise en place de brigadiers scolaires ou d'ambulanciers lors des récréations.
- Appliquez des mesures et des règles en ce qui concerne les activités physiques, sportives et récréatives : utilisation et rangement du matériel, utilisation de vêtements ou d'équipement de protection adaptés, comportements attendus, application de règles de sécurité, etc.
- Saisissez les occasions du quotidien dans les activités en classe et hors classe pour amener les élèves à réinvestir leurs compétences à l'égard de la sécurité.
- Fournissez l'équipement de protection adéquat aux élèves et au personnel scolaire durant les activités scolaires et parascolaires (ex. lunettes de protection, protecteur buccal, gants, etc.).
- Amenez les jeunes à reconnaître les causes des traumatismes (environnement physique, attitudes et comportements, encadrement, équipement), leurs conséquences humaines et sociales (accidents, blessures, décès, etc.).
- Sensibilisez les élèves aux bénéfices des comportements sécuritaires (ex. prévention de morbidités incapacitantes, des coûts humains et sociaux liés aux traumatismes).
- Assurez-vous que les étudiants, au terme de leur formation, possèdent les compétences nécessaires pour être en mesure de protéger leur intégrité physique et psychologique et celle des autres travailleurs.
- Répondez aux attentes des employeurs de votre région afin que les étudiants qui font des stages ou qui entrent sur le marché du travail possèdent, en plus d'une solide formation technique, les compétences en santé et sécurité du travail nécessaires pour pouvoir travailler en toute sécurité.
- Offrez à vos étudiants un environnement de travail sécuritaire durant leur apprentissage.
- Réduisez le nombre d'accidents dans votre centre de formation et le nombre d'accidents dont vos étudiants qui entrent sur le marché du travail pourraient être victimes.

- Dans le cadre des services de type clinique jeunesse, offrez des services de counseling concernant : le port de la ceinture de sécurité, l'abstention de la consommation d'alcool ou drogues lors de la conduite de véhicules motorisés ou d'activités récréatives.
- Sensibilisez les jeunes aux bénéfices des comportements sécuritaires (ex. prévention de morbidités incapacitantes, des coûts humains et sociaux liés aux traumatismes).
- Sensibilisez les jeunes à propos des risques de la chaleur accablante, des signes et symptômes des coups de chaleur, des moyens de prévention ainsi que des premiers secours.



Les intervenants de la santé et des services sociaux




La communauté, les organismes communautaires, les municipalités

- Portez une attention particulière aux aspects de santé et de sécurité lorsque des jeunes s'impliquent de façon bénévole pour effectuer des travaux.
- Appliquez des mesures et des règles en ce qui concerne les activités physiques, sportives et récréatives : utilisation et rangement du matériel, utilisation de vêtements ou d'équipement de protection adaptés, comportements attendus, application de règles de sécurité, etc. (ex. dans les activités des terrains de jeux, maisons des jeunes, locaux de jeunes en milieu rural...).
- Prévoyez un plan d'action en période de canicule et informez les employés et bénévoles des risques de la chaleur accablante, des signes et symptômes des coups de chaleur, des moyens de prévention ainsi que des premiers secours.

C'est démontré, les jeunes et les nouveaux employés sont plus susceptibles d'avoir un accident au cours de leurs **premières semaines de travail**.

Toutes les actions pour la promotion de la sécurité et la prévention des accidents dans le quotidien dès l'enfance contribuent à prévenir cette problématique.



En bref

Plus d'élèves en Abitibi-Témiscamingue qu'au Québec occupent un emploi rémunéré durant l'année scolaire ; le territoire du CSSS du Lac-Témiscamingue se démarque du reste de la région avec un pourcentage plus élevé encore.

Comme au Québec, plus de filles que de garçons ont un travail rémunéré durant l'année scolaire dans la région.

Dans la région, un élève sur dix travaille sans salaire dans l'entreprise familiale, à l'exception du territoire du CSSS du Lac-Témiscamingue où le pourcentage est supérieur (16 %).

Plus d'élèves en Abitibi-Témiscamingue qu'au Québec occupant un emploi, rémunéré ou non, travaillent onze heures ou plus par semaine ; les garçons sont plus nombreux que les filles dans cette situation.

Moins d'un élève sur cinq a déclaré avoir été blessé dans le cadre de son travail, une situation qui touche davantage les garçons que les filles.

Comparativement au Québec, plus d'élèves dans la région occupant un emploi, rémunéré ou non, ont reçu des consignes ou une formation sur la sécurité avant de commencer leur travail.

Annexes

Élèves du secondaire occupant un emploi rémunéré durant l'année scolaire, selon le sexe et les territoires des CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010-2011

Tableau 1

| CSSS | GARÇONS | | FILLES | | SEXES RÉUNIS | |
|------------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | N. estimé | % | N. estimé | % | N. estimé | % |
| Témiscaming-Kipawa | <100 | 52 | <100 | 60 | 100 | 56 |
| Lac-Témiscamingue | 200 | 54↑ | 200 | 61 | 400 | 57↑ |
| de Rouyn-Noranda | 500 | 42 | 700 | 55 | 1 200 | 49 |
| des Aurores-Boréales | 300 | 40 | 300 | 53 | 600 | 46 |
| Les Eskers de l'Abitibi | 400 | 46 | 400 | 54 | 700 | 50 |
| de la Vallée-de-l'Or | 500 | 41 | 800 | 61 | 1 300 | 51 |
| Abitibi-Témiscamingue | 1 900 | 43↑ | 2 400 | 57↑ | 4 300 | 50↑ |
| Québec | 75 000 | 34 | 90 600 | 42 | 165 600 | 38 |

Élèves du secondaire travaillant sans salaire pour l'entreprise familiale durant l'année scolaire, selon le sexe et les territoires des CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010-2011

Tableau 2

| CSSS | GARÇONS | | FILLES | | SEXES RÉUNIS | |
|------------------------------|------------|-----------|------------|----------|--------------|-----------|
| | N. estimé | % | N. estimé | % | N. estimé | % |
| Témiscaming-Kipawa | Nd | Nd | Nd | Nd | <100 | 15* |
| Lac-Témiscamingue | 100 | 19↑ | <100 | 12 | 100 | 16↑ |
| de Rouyn-Noranda | 100 | 10* | 100 | 8* | 200 | 9 |
| des Aurores-Boréales | 100 | 12* | 100 | 9* | 100 | 11 |
| Les Eskers de l'Abitibi | 100 | 8 | 100 | 10* | 100 | 9 |
| de la Vallée-de-l'Or | 100 | 7* | 100 | 8* | 200 | 8* |
| Abitibi-Témiscamingue | 400 | 10 | 400 | 9 | 800 | 10 |
| Québec | 22 000 | 10 | 17 000 | 8 | 39 100 | 9 |

Les flèches noires indiquent que la proportion dans le territoire de CSSS est significativement différente sur le plan statistique par rapport à la proportion régionale (↓ = inférieure ; ↑ = supérieure).

Les flèches blanches indiquent que la proportion dans la région est significativement différente sur le plan statistique par rapport à la proportion québécoise (↓ = inférieure ; ↑ = supérieure).

Les nombres estimés sont arrondis à la centaine près. Par conséquent, la somme des parties n'égal pas toujours le total.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence et elle ne peut être comparée avec la proportion régionale.

Nd : Donnée non diffusée en raison de la faible qualité de l'estimation.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Info-centre de santé publique du Québec.

Élèves du secondaire occupant un emploi (rémunéré ou non) et travaillant 11 heures ou plus par semaine, selon le sexe et les territoires des CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010-2011

Tableau 3

| CSSS | GARÇONS | | FILLES | | SEXES RÉUNIS | |
|------------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| | N. estimé | % | N. estimé | % | N. estimé | % |
| Témiscaming-Kipawa | <100 | 32* | <100 | 40* | <100 | 36* |
| Lac-Témiscamingue | 100 | 38 | 100 | 32 | 200 | 35 |
| de Rouyn-Noranda | 200 | 35 | 200 | 33 | 400 | 34 |
| des Aurores-Boréales | 100 | 33 | 100 | 27 | 200 | 29 |
| Les Eskers de l'Abitibi | 200 | 45 | 100 | 33 | 300 | 39 |
| de la Vallée-de-l'Or | 300 | 48 | 300 | 32 | 500 | 38 |
| Abitibi-Témiscamingue | 800 | 40↑ | 800 | 32↑ | 1 600 | 36↑ |
| Québec | 27 200 | 31 | 23 400 | 24 | 50 600 | 27 |

Élèves du secondaire occupant un emploi (rémunéré ou non) et ayant reçu des consignes ou une formation sur la sécurité avant de commencer leur travail, selon le sexe et les territoires des CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010-2011

Tableau 4

| CSSS | GARÇONS | | FILLES | | SEXES RÉUNIS | |
|------------------------------|---------------|------------|---------------|-----------|----------------|------------|
| | N. estimé | % | N. estimé | % | N. estimé | % |
| Témiscaming-Kipawa | <100 | 53* | <100 | 51* | <100 | 52 |
| Lac-Témiscamingue | 100 | 56 | 100 | 59 | 300 | 58 |
| de Rouyn-Noranda | 400 | 66 | 500 | 71 | 800 | 69 |
| des Aurores-Boréales | 200 | 58 | 200 | 63 | 400 | 61 |
| Les Eskers de l'Abitibi | 300 | 64 | 200 | 62 | 500 | 63 |
| de la Vallée-de-l'Or | 400 | 62 | 500 | 63 | 900 | 63 |
| Abitibi-Témiscamingue | 1 300 | 62↑ | 1 600 | 64 | 2 900 | 63↑ |
| Québec | 49 500 | 57 | 61 000 | 62 | 110 500 | 60 |

Les flèches noires indiquent que la proportion dans le territoire de CSSS est significativement différente sur le plan statistique par rapport à la proportion régionale (↓ = inférieure ; ↑ = supérieure).

Les flèches blanches indiquent que la proportion dans la région est significativement différente sur le plan statistique par rapport à la proportion québécoise (↓ = inférieure ; ↑ = supérieure).

Les nombres estimés sont arrondis à la centaine près. Par conséquent, la somme des parties n'égal pas toujours le total.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence et elle ne peut être comparée avec la proportion régionale.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Info-centre de santé publique du Québec.

Élèves du secondaire ayant été blessés au travail, selon le sexe et les territoires des CSSS, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2010-2011

Tableau 5

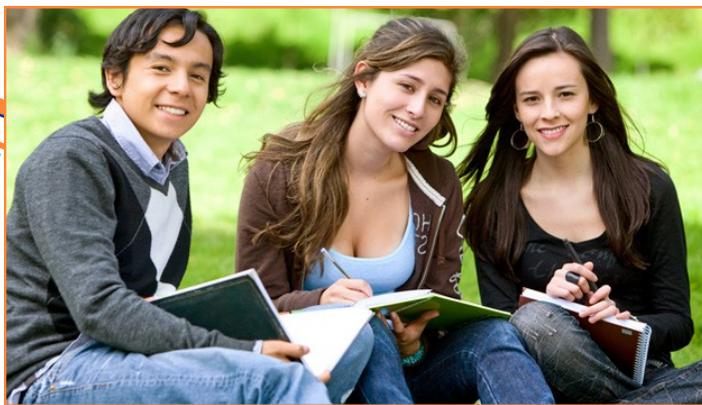
| CSSS | GARÇONS | | FILLES | | SEXES RÉUNIS | |
|------------------------------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| | N. estimé | % | N. estimé | % | N. estimé | % |
| Témiscaming-Kipawa | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd |
| Lac-Témiscamingue | 100 | 27 | <100 | 13* | 100 | 20 |
| de Rouyn-Noranda | 100 | 20 | 100 | 12* | 200 | 15 |
| des Aurores-Boréales | 100 | 26 | <100 | 12* | 100 | 19 |
| Les Eskers de l'Abitibi | 100 | 26 | <100 | 10* | 100 | 18 |
| de la Vallée-de-l'Or | 100 | 18 | 100 | 16* | 200 | 17 |
| Abitibi-Témiscamingue | 500 | 22 | 300 | 13 | 800 | 17 |
| Québec | 18 100 | 21 | 11 400 | 12 | 29 500 | 16 |

Les nombres estimés sont arrondis à la centaine près. Par conséquent, la somme des parties n'égalise pas toujours le total.

* Attention, estimation de qualité moyenne, la proportion doit être interprétée avec prudence et elle ne peut être comparée avec la proportion régionale.

Nd : Donnée non diffusée en raison de la faible qualité de l'estimation.

Source : ISQ, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, traitement des données réalisé par l'Info-centre de santé publique du Québec.



Réf. : jobboom.com

Pour plus d'information

■ Jeunes au travail www.jeunesautravail.com

■ Travailler pour profiter de la vie, mais pas au risque de la perdre!

Cette brochure, conçue pour les jeunes travailleurs et les étudiants-travailleurs, présente les principales questions qui les touchent en matière de santé et de sécurité du travail et résume leurs droits et leurs obligations ainsi que ceux des employeurs.

http://www.csst.qc.ca/publications/200/Documents/DC_200_1558_5i_web.pdf

■ Ma santé et ma sécurité au travail en cinq points

Formation en ligne à l'intention des jeunes travailleurs sur les cinq sujets suivants : la situation des jeunes travailleurs, le rôle de la CSST, les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs, comment éviter de se blesser et quoi faire en cas d'accident.

<http://www.csst.qc.ca/jeunes/Pages/jeux.aspx>

■ Vos étudiants sont-ils prêts à travailler... en toute sécurité

Cette fiche explique les services offerts par la CSST aux enseignants et aux directeurs d'établissement pour les soutenir dans leur démarche de prise en charge de la santé et de la sécurité du travail.

http://www.csst.qc.ca/publications/100/Documents/DC100_1178_2_web1.pdf

■ Éducation à la prévention : aide financière pour des projets en milieu scolaire

Le Défi prévention jeunesse et Sécurité Premier emploi visent à sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à l'importance de la prévention dans leurs activités de tous les jours. Avec la participation de vos élèves ou étudiants, nous vous invitons à réaliser des projets d'éducation à la prévention pour que les jeunes adoptent des comportements sains et sécuritaires.

http://www.csst.qc.ca/jeunes/prevention/Pages/milieu_scolaire.aspx

■ Défi prévention jeunesse

Le Défi prévention jeunesse vise à aider les jeunes à détecter les risques dans leurs activités quotidiennes pour les sensibiliser à la prévention par la réalisation de projets en milieu scolaire. Ces projets permettent d'aborder de façons différentes les déplacements sécuritaires, l'importance du lavage des mains, l'adoption d'une bonne posture en classe, etc.

■ Sécurité Premier emploi

Sécurité Premier emploi vise à sensibiliser les jeunes aux risques d'accident dans leur premier emploi et aux moyens de les prévenir. Ces projets permettent de préparer les jeunes à un stage en milieu de travail, d'organiser une conférence sur l'intégration au marché du travail ou d'aborder différemment leur choix de carrière.